

# PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU LUNDI 15 JUIN A 20H30

Le conseil municipal de la Commune de Méry dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20H30 le lundi 15 juin 2020 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du conseil municipal :** 08/06/2020.

**PRESENTS :** Nathalie FONTAINE, Maire de Méry, Stéphane ROULET, 1<sup>er</sup> adjoint, Virginie CHAUMARD, 2<sup>ème</sup> adjointe, Christian PERRUISSET, 3<sup>ème</sup> adjoint, Annick TORNICELLI, 4<sup>ème</sup> adjointe, Bruno EXERTIER, 5<sup>ème</sup> adjoint.

Martine BATSALLE, Yvan BESSON, Jean-François BUFFET, François FOURCHES, Pascale GLOUANNEC, Carole FLENET, Stéphane LOI, Lisa MICHOT, Bérangère E SILVA, Odile VALLET, Aurélie VIERA, Kévin VILLIOD.

**ABSENTS :** Patrick JACQUIN - **PROCURATION :** 0

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Yvan BESSON, Sophie JANIN-CHUZEL, DGS commune de Méry

**DEBUT DE SÉANCE :** 20h30

Madame Le Maire propose en préambule à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier municipal du 23 mai 2020.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.**

### DELIBERATIONS

#### 1. Tarifs des services périscolaires 2020/2021

**Madame Annick TORNICELLI**, adjointe aux affaires scolaires, rappelle la délibération du 24 juin 2019 fixant les tarifs pour les services périscolaires. Elle propose de les réviser en les augmentant de 5 centimes mis à part la garderie du midi (de 11h30 à 12h30) et la deuxième heure du soir (de 17.30 à 18h30) qui resteraient inchangées au prix de 1.15 euros de l'heure.

SERVICES	Tarifs scolaires et périscolaires 2020-2021					
Garderie matin 7h30-8h 30	1.15					
Garderie midi 11h30-12h30	1.10					
Repas midi + garderie	P.A.I panier repas	QF < 700	QF 701 à 900	QF 901 à 1200	QF>F 1201 Non renseignés	Extérieurs
Coût total	2.55	4.20	4.55	5.05	5.40	6.12
1ère h. garderie + goûter 16h30 17h30	1.80					
2ème h. garderie 17h30 à 18h30.	1.15					

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal valide à 17 voix pour et une abstention les tarifs indiqués ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

## **2. Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal vote annuellement le taux des 3 taxes locales. Ces taux restent inchangés depuis quelques années et fait la proposition de les reconduire à l'identique pour l'année 2020.

Ils se répartissent ainsi :

- Taxe d'habitation : 12.26%
- Taxe foncière bâtie : 21.90%
- Taxe foncière non bâtie : 74.06%

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien du taux des 3 taxes pour l'année 2020.**

## **3. Convention N°DI-SES 2020-6 relative à la sécurisation des Jacquiers**

Mr Christian PERRUISSET, adjoint aux travaux rappelle le contexte des Jacquiers et du programme d'aménagement. Dans le cadre de la réalisation par la commune de Méry de travaux sur la route départementale RD16, route des Jacquiers, entre les PR 4+115 et 4+605 sur le territoire de la commune de Méry, la Convention fixe d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la Collectivité et d'autre part, les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Les ouvrages et équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, consistent à réaliser des aménagements de sécurité dans la traversée des Jacquiers, classés en agglomération (*liste exhaustive figurant dans la Convention*). La présente convention vaut autorisation du domaine public dans le cadre des dispositions du règlement de la voirie départementale en vigueur. Elle est délivrée à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire.

Les travaux réalisés par la Collectivité sont conformes aux plans et documents respectifs contenus dans le dossier transmis au Département par la Commune et référencés DI-SES 2020-6 et sont exécutés selon les prescriptions détaillées dans la présente Convention. L'achèvement et la conformité des travaux exécutés sont vérifiés et constatés contradictoirement, un PV de remise d'ouvrage sera signé par un représentant de chaque cosignataire et la présente Convention.

Pendant la réalisation des travaux et après leur achèvement, la Collectivité et l'Intercommunalité sont responsables chacune pour leur partie des équipements définis dans la Convention, demeurent responsables de la sécurité des usagers de la route départementale et de ses dépendances. La présente Convention est conclue pour une durée égale à la durée de vie des équipements.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité la signature de la Convention par Madame le Maire.**

## **4. Questions diverses**

- Madame le Maire présente 4 devis.

<b>ENTREPRISES</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Flenet Couverture</b>	Remplacement du velux de l'ancienne école	1338 euros TTC
<b>AGIS</b>	Rondes de surveillance des bâtiments communaux du 15 juin au 31 août 2020 / 2 en semaine, 2 le vendredi, 2 le samedi.	2613.60 euros TTC

<b>ATOOUT Propreté</b>	Prestations de vitrerie et de mise en propreté des bâtiments communaux	5478.56 euros TTC
<b>EPC maintenance info.</b>	Renouvellement du parc informatique	4000 euros TTC

**Madame le Maire** annonce que la vente du local JAO, Jardin Aux Oiseaux, dans la continuité de l'ancienne mandature (délibération du 17 février 2020), suit son cours, le compromis va être signé chez le notaire courant juillet.

**Madame le Maire** donne la parole à Bruno Exertier, adjoint aux finances pour présenter le bilan financier de la nouvelle école. L'ensemble des travaux sont terminés. Il s'avère que le bilan dégage un excédent par rapport au prévisionnel : 2.541.000 euros ont été dépensés alors que 2.800.000 euros avaient été provisionnés. L'excédent pourrait être destiné entre autres à l'aménagement d'une aire de jeux. Des devis ont été demandés.

**Madame le Maire** relate des faits d'intrusion et de vandalisme dans la maison Droge ce week-end. Vu la dégradation avancée du bâtiment, il a été convenu d'accélérer la mise en œuvre de sa démolition et de la prévoir pour la rentrée de septembre.

**Madame le Maire** fait le point sur la constitution d'instances suite aux élections municipales :

- La constitution du CCAS est en cours. Madame BATSALLE, conseillère municipale est sur le point de finaliser le collège de membres nommés au nombre de 5 choisis parmi les associations de la commune. La première réunion sera programmée en juillet.
- Les délégués au SIVU « planet jeunes » vont assister à leur première réunion le mercredi 24 juin à 19h.
- La commission du CCID est en cours de constitution. Elle doit comprendre 24 membres dont 12 titulaires et 12 suppléants et se réunit une fois par an. Un appel aux personnes volontaires et motivées est lancé ; Stéphane Roulet, Pascale Glouannec et Yvan Besson se proposent.

**Madame Le Maire** fait le point sur l'alternance de Lucas Petit affecté au service des espaces verts et sous tutorat d'Olivier Revol. Elle prend fin au 31 août. Il est souligné l'importance de ce renfort et de cette opportunité pour un jeune de se former. Il est proposé de renouveler l'expérience avec un étudiant affecté à la communication. Virginie Chaumard s'engage à proposer une fiche de poste, des écoles d'enseignement supérieur du bassin chambérien seront contactées.

**Madame Le Maire et Stéphane Roulet**, premier adjoint, ont reçu dernièrement une équipe de promoteurs qui souhaite déposer un PC pour lotir l'OAP derrière le cimetière, ils ont reçu le feu-vert des propriétaires des terrains concernés. Ils sollicitent la commune propriétaire d'une réserve foncière dans ce secteur. Il leur est nécessaire d'avoir l'unanimité des propriétaires pour valider leur projet. En accord avec la volonté de la nouvelle équipe municipale de contenir le développement et de freiner l'étalement urbain de la commune, il leur a été signifié que tout projet de construction était pour l'instant gelé.

**FIN DE SEANCE : 22h**